

2023/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2023/021

**Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle en faveur des victimes  
du séisme en Turquie et en Syrie**

**Séance du lundi 13 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 7 février 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de  
membres

En exercice : 35

Présents à la  
séance : 24

Excusés  
représentés : 8

Absents : 3

<sup>1</sup> Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°3 Inscrit à l'ordre du jour

<sup>2</sup> Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°3 et a quitté la séance avant le vote du point n°14 Inscrit à l'ordre du jour en confiant son pouvoir à V. Gauthier

<sup>3</sup> Arrivée à 18h37 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

<sup>4</sup> Arrivé à 18h38 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

<sup>5</sup> Arrivée à 18h45 avant le vote du point n°3 Inscrit à l'ordre du jour

<sup>6</sup> Représenté par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 19h25, a pris personnellement part au vote à partir du point n°8 inscrit à l'ordre du jour

<sup>7</sup> A quitté la séance à 21h33, n'a pas pris part au vote des points n°18 à 30 inscrits à l'ordre du jour

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Gilles Melin, Souad Medani<sup>5</sup>, Sofiane Seridji, Véronique Gauthier<sup>3</sup>, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Omar Abbazi<sup>6</sup>, Valérie Marion, Nouredine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo<sup>4</sup>, Dounia Lebig<sup>1</sup>, Nejla Toptas<sup>2</sup>, Christian Amar Henni, José Peres<sup>7</sup>, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Kykie Basseg à Souad Medani, Nicolas Fené à Gilles Melin, Claudine Cordes à Grégory Gobron, Sylvie Deforges à Serge Mercieca, Sonia Schaeffer à Marcus M'Boudou, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Siegfried Van Waerbeke, Jérémy Kawouk à Aurélie Monfils, Laurent Stillen à Christine Tisserand

**Absents :**

Loubna Ziani, Sandanakichenin Djanarthany, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2023/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
13 février 2023  
DÉLIBÉRATION  
N°2023/021

**Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle en faveur des victimes du séisme en Turquie et en Syrie**

Administration générale

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**CONSIDÉRANT** les missions de la Fondation de France, notamment en faveur des populations vulnérables,

**CONSIDÉRANT** la volonté municipale d'apporter son soutien aux sinistrés de la Turquie et de la Syrie touchés par un séisme,

**APRÈS DÉLIBÉRATION**

**DÉCIDE** d'allouer à la Fondation de France une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € en faveur des victimes du séisme en Turquie et en Syrie.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention.

**PRÉCISE** que le mandatement de la subvention allouée s'effectuera sur les crédits inscrits au budget en cours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 21 FEV. 2023

Publié le : 28 FEV. 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

